

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISoire**

40E SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Didier REBISCHUNG, Denis DIGEL, Cathy OBERLIN-KUGLER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Nadège HORNBECK, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, , André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN,

Absents excusés :

Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Marcel BAUER

Anne LEBURGUE : retard arrivée au point 1 en attendant donne procuration à Guy RITTER

Charles SITZENSTUHL donne procuration à Denis DIGEL

Caroline SCHUH : départ au point 11 donne procuration à Anne DESCHAMPS

Stéphane ROMY donne procuration à Sylvie BERINGER-KUNTZ

Édith HAAS : retard arrivée au point 5 en attendant donne procuration à Jacques MEYER

Marion SENGLER donne procuration à Jean-Pierre HAAS

Pascale GONZALEZ : retard arrivée au point 4 en attendant donne procuration à Robert ENGEL

Serge DA MOTA

Fabienne FOLTZ-BARTH donne procuration à Stéphane KLEIN

Bénédicte VOGEL donne procuration à Caroline REYS

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, directeur Général des Services

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

M. Lionel REYNARD, Directeur des Finances

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 20 septembre 2017

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

40e SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017 A 19H

*SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2017
- C. Décisions du Maire n° 43, 46 à 59, 61 à 63/2017

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

- 1. Convention de partenariat entre la salle de spectacles les Tanzmatten de la Ville de Sélestat et l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) relative au renouvellement du dispositif Vitaculture pour une durée d'un an saison 2017/2018
- 2. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture – DRAC Grand Est – Label Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2018

**B. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

- 3. Convention d'objectifs 2017/2020 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Alsace Handball club amateur
- 4. Convention d'objectifs 2017/2018 entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace Promo Handball
- 5. Subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

### **C. TRAVAUX**

6. Rénovation énergétique du patrimoine communal – recrutement d'un bureau d'études thermiques

### **D. FINANCES DE LA COMMUNE**

7. Subvention au Journal l'Alsace pour l'organisation de Journaliste d'un Jour édition 2017
8. Attribution d'une subvention d'investissement au Conseil de Fabrique des Eglises Saint-Georges et Sainte-Foy
9. Demande d'une subvention d'investissement au comité de rénovation des églises du Conseil de Fabrique des Eglises Saint-Georges et Sainte-Foy
10. Octroi d'une garantie d'emprunt à la Maison du Pain de Sélestat dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle muséographie
11. Régularisation comptable relative à un compte de tiers du budget Annexe des Tanzmatten
12. Budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2017

### **E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

13. Service public de fourrière automobile : Retrait de la délibération du 1<sup>er</sup> juin 2017 approuvant le choix du délégataire et le projet de convention de délégation de service public - Résiliation du contrat de délégation de service public
14. Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation du service public de fourrière automobile : exercice 2016
15. Groupement de Commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de services associés entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune de Ebersheim, la Commune de Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat.
16. Modification du plan des effectifs

### **F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

17. Cession d'un terrain communal avenue Adrien Zeller

18. Dissolution de la Société « Action Immobilière de Sélestat » (AIS)
19. Alignements de voirie
20. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville – attribution de subventions
21. Cession de terrains à l'Etat pour la réalisation du contournement de Châtenois

**G. DIVERS**

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite avoir une pensée pour Monsieur Jean-Louis GOLLING, membre du Conseil Municipal de 1989 à 1995, puis de 2001 à 2008 période pendant laquelle il a été également Vice-Président de la Communauté de Communes en charge des Finances, qui est décédé à l'âge de 73 ans. Il propose d'exercer une minute de silence.

Monsieur le Maire tient à féliciter Madame Caroline SCHUH pour la naissance de son enfant et Monsieur Denis DIGEL pour sa distinction comme Chevalier du Mérite agricole.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal concernant le versement d'une aide financière à la Croix Rouge pour les victimes des ouragans.

### A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Stéphanie MUGLER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2017

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, s'excuse en son nom et au nom des services de la Ville pour ce procès-verbal étant donné que le dispositif d'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné. Tout a été mis en œuvre pour régler ce souci de logistique.

## **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 43, 46 à 59, 61 à 63/2017

**Décision N° 43/2017** : Renouvellement d'une convention passée entre la Ville de Sélestat et Météo France

**Décision N° 46/2017** : Fixation des tarifs des visites guidées organisées par les services de la Ville

Madame Caroline REYS indique qu'il doit y avoir une inversion dans les chiffres puisque le tarif plein des visites guidées est de 14 euros alors que le tarif réduit est de 17. Elle souhaite également obtenir des éclaircissements sur le prix des tarifs de groupe car s'il y a un groupe de 24 personnes adhérant à l'association Tôt ou t'Art le montant est de 72 euros alors que le tarif de groupe est de 70 euros. Elle se demande donc si ce sera le tarif de groupe qui sera appliqué.

Madame Anne DESCHAMPS informe qu'elle va se renseigner auprès des services et fera un retour à Madame REYS.

**Décision N° 47/2017** : Fixation des prix pour la mise à disposition de locaux scolaires

**Décision N° 48/2017** : Déplacement d'une conduite AEP DN200 – Digue Nord du Giessen entre la RD 1083 et le Centre Commercial « Intermarché »

**Décision N° 49/2017** : Travaux d'améliorations énergétiques du gymnase Dorlan

**Décision N° 50/2017** : Location de prairies communales

**Décision N° 51/2017** : Travaux d'aménagement muséographique de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat

**Décision N° 52/2017** : Renouvellement de la convention entre la Ville de Sélestat et l'Association Ennajah

**Décision N° 53/2017** : Contrôle périodique des installations d'éclairage public

**Décision N° 54/2017** : Réalisation de traduction de textes pour la Bibliothèque Humaniste du français vers l'anglais et du français vers l'allemand

**Décision N° 55/2017** : Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle

**Décision N° 56/2017** : Rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Oberlin

**Décision N° 57/2017** : Aménagement des secteurs prioritaires dans le cadre du Projet de Ville – Lot n° 3 : Fontainerie Société Technique Pompape Fontaine

**Décision N° 58/2017** : Travaux d'aménagement muséographique de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat

Monsieur Stéphane KLEIN profite de cette décision, ainsi que de la décision n° 51/2017, pour faire le point sur la facture globale de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste qui s'élève à un peu plus de 10 millions HT soit 12 millions TTC, auxquels il n'a pas ajouté le coût des travaux d'aménagement de la Place Gambetta. Il rappelle qu'il y a presque deux ans, il était presque passé pour un fou lorsqu'il avait annoncé un montant de 13 millions d'euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'un point sera très prochainement effectué et tout sera expliqué.

**Décision N° 59/2017** : Bail de location de l'étang de pêche sis route de Marckolsheim, à AMCOR

**Décision N° 61/2017** : Fixation des tarifs des visites guidées organisées par les services de la Ville

**Décision N° 62/2017** : Mise à disposition de locaux scolaires au profit de l'IME

**Décision N° 63/2017** : Marché n° 16/2009 Bâtiment Banque de France – travaux de réaménagement des archives municipales – Lot n° 3 : Plâtrerie et faux-plafond

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Convention de partenariat entre la salle de spectacles les Tanzmatten de la Ville de Sélestat et l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) relative au renouvellement du dispositif Vitaculture pour une durée d'un an saison 2017/2018

Madame Anne DESCHAMPS insiste sur le fait que ce dispositif a fait ses preuves puisqu'il a pour objectif d'encourager les sorties culturelles en dehors des grandes agglomérations. Cette année, ce dispositif est proposé pour un an seulement puisque la Grande Région est en discussion sur ce dispositif.

Intervention de Madame Caroline REYS

*« Nous comptons sur notre adjointe à la culture et sur notre collègue Charles SITZENSTUHL, qui siège au conseil régional pour que ce dispositif soit maintenu. Les articles 8 et 11 de la Convention prévoient la reconduction du dispositif suite à une évaluation qui aura lieu en 2018, nous ne doutons pas que cette évaluation fera ressortir tous les intérêts de la carte vitaCulture.! »*

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture – DRAC Grand Est – Label Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2018

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'à partir du moment où l'Etat a accordé ce label, ce dernier s'était engagé aux côtés de la Ville afin de l'aider financièrement à condition de le solliciter.

Madame Anne DESCHAMPS fait part du récapitulatif de la demande de subvention et précise que le poste de stagiaire correspond à la présence d'une stagiaire qui a travaillé sur un fascicule sur le quartier de la Filature qui sera bientôt disponible.

Madame Caroline REYS souhaite avoir des exemples d'activités concernées par le programme d'activités.

Madame Anne DESCHAMPS indique qu'il s'agit surtout des travaux pédagogiques, l'emploi d'une jeune femme qui s'occupe du projet scientifique, la visite guidée au niveau du goût.

Monsieur Stéphane KLEIN demande confirmation du fait que les subventions d'exploitation provenant de l'Etat sont limitées dans le temps, à savoir 3 ans. Il considère qu'il faut bien se rendre compte aujourd'hui que d'ici quelques temps tout s'arrêtera et ensuite tout reviendra à la charge de la Ville. De ce fait, son groupe sera très attentif lors des orientations budgétaires sur les charges de personnel même si l'Adjoint aux Finances aura les commentaires qu'il faut pour expliquer l'augmentation de la masse salariale. A ce sujet, il a une piste de réflexion puisque la Directrice des Affaires Culturelles a quitté la collectivité, il se demande si cela n'est pas l'occasion de penser à une organisation différente du service culture et patrimoine afin de trouver une première économie pour les années à venir.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que c'est exactement ce qui est en train d'être étudié car sinon un appel à candidature aurait déjà été lancé afin de la remplacer. Il insiste sur le fait que cela est fait régulièrement.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne également le fait que le Label Ville d'Art et d'Histoire pourrait s'étendre sur un territoire beaucoup plus large lorsque les autres communes seront prêtes.

Pour rebondir sur la décision 46, il estime qu'il n'y a pas d'erreur puisque si le tarif s'approche de 80 ou 90 euros c'est le tarif de groupe qui s'appliquera.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que la Ville savait, pour ce qui est du Label, que l'Etat s'engageait pour un laps de temps limité et cela est souvent le cas.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **B. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

3. Convention d'objectifs 2017/2020 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Alsace Handball club amateur

Madame Anne LEBURGUE indique que le Club compte 474 licenciés compétiteurs dont 376 masculins, 13 féminins et 85 dirigeants. Ces licenciés sont répartis en 5 équipes séniors et 17 équipes de jeunes, plus l'école de Hand, la section Baby Hand et le hand fauteuil. Elle insiste également sur le fait que l'association peut également se prévaloir de très bons résultats de l'ensemble des équipes évoluant au sein de l'association à divers niveaux, comme les séniors 2 qui ont terminé 3<sup>ème</sup> au championnat national 2, les moins de 15 ans évoluant en régional sont vice-champions d'Alsace et vainqueurs de la coupe 67 et de la coupe d'Alsace. L'association met également l'accent sur la formation avec Monsieur Rudy SERI qui entraîne les -15 ans et 8 jeunes ont commencé la formation d'arbitrage.

Madame LEBURGUE informe également que l'école de hand a obtenu le label d'or remis par la fédération française de handball.

### **Adopté à l'unanimité**



#### 4. Convention d'objectifs 2017/2018 entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace Promo Handball

Madame Anne LEBURGUE propose d'approuver cette convention et le versement d'une subvention de 125 000 euros. Elle profite de ce point pour souhaiter une excellente saison sportive à l'équipe fanion qui a été fortement modifiée avec un nouvel entraîneur pour un nouveau projet sportif, et que cette dernière continue à faire vibrer le public toute l'année.

Madame Caroline REYS partage les vœux de réussite et de succès. Toutefois, elle souhaite revenir sur l'article 1 de la convention qui engage la société sur des actions d'éducation d'intégration et de cohésion sociale. Elle a pu constater avec satisfaction un changement de tenue significatif pour les jeunes filles qui essuient le terrain pendant les matchs qui ont désormais une tenue de sportives et non plus des tenues dégradantes pour le statut de la femme. Elle rappelle qu'elle avait signalé depuis des années que ces choix marketing allaient à l'encontre de tout ce qui est préconisé pour lutter contre les préjugés sexistes ; cela allait même à l'encontre de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité hommes/femmes. Elle note donc avec satisfaction ce changement et espère que ces jeunes filles seront bientôt libérées du surnom de « Serpillèrettes ».

Monsieur André KLETHI indique que tout le monde est supporter du Sélestat alsace Handball et il ne peut être que favorable à cette convention d'objectifs. Toutefois, afin d'avoir une lecture complète des efforts consentis par la Ville, parallèlement à ce dossier, il serait intéressant d'avoir le budget du club, mais également le chiffrage de toutes les prestations et toutes les aides de la Ville avec la mise à disposition des locaux et le soutien logistique. Enfin, le soutien de la Ville n'est pas extensible et le Handball devient de plus en plus professionnel et donc a de plus en plus besoin d'argent avec des clubs qui ont des budgets de plus en plus élevés. Il se demande si le club pourra à terme ou devra-t-il suivre l'inflation financière, ou si le Sélestat Alsace Handball devra se contenter de vivre de manière régulière entre la Ligue 2 et la Ligue 1. Il se demande également si le SAHB ne devrait pas être un club de référence pour la formation et qui se limiterait à une excellente place et de l'ambition en Ligue 2.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que dans le Compte administratif, se trouvent toutes les sommes qui sont versées en espèce mais également toutes les aides en nature qui comprennent les locations de salle et la logistique des services. Il informe que sur le site de la Ville se trouvent le compte administratif avec toutes les annexes.

Monsieur André KLETHI confirme que cela se voit sur le compte administratif, mais il rappelle que la séance est publique et considère que lorsque ce point est voté, cela est une bonne chose qu'en écho les citoyens puissent tout de suite faire le parallèle.

Monsieur Jean-Pierre HAAS estime que cela signifie que pour chaque projet de convention, délibération et subvention, la municipalité devrait annexer l'ensemble des avantages en nature. Ce sujet est abordé et est accessible à tous et il considère qu'il est inutile de surcharger les travaux.

Monsieur André KLETHI estime qu'il est possible de mettre simplement les chiffres globaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose de sortir ces chiffres et de les communiquer à Monsieur KLETHI puisque le club les a et il transmettra une copie du courrier adressé aux différents clubs lorsque sort le compte administratif pour rappeler les prestations en nature versées aux différentes associations.

Concernant l'évolution du club que ce soit en Ligue 2 ou en Ligue 1, ce ne sont pas les élus qui vont aller sur le terrain pour faire en sorte que les matchs soient gagnés. Le SAHB subit la loi du sport et la Ville fait le maximum afin que ce club vive dans de bonnes conditions et il existe d'autres partenaires.

En ce qui concerne les prestataires, notamment quand les jeunes filles nettoient le sol, ce n'est pas à eux de dire au club ce qu'il a à faire. Le club entendra toutefois le message lancé ce soir, mais il ne sait pas si cela est aussi dégradant que cela et il trouve que parfois les réactions vont un peu trop loin lorsqu'il s'agit de parité et de féminisme. Il prend l'exemple des faits qui se sont déroulés à Dannemarie.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 5. Subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

Madame Anne LEBURGUE détaille l'ensemble des critères d'attribution.

Monsieur André KLETHI estime que les évolutions proposées sont équilibrées et vont dans le bon sens. En effet, il n'y a plus de différence entre les équipes féminines et masculines, il y a une distinction entre les disciplines olympiques et les autres et une bonification pour les compétitions individuelles. Il rappelle qu'il y a environ un an, au nom de son groupe, il avait évoqué le cas spécifique de la lutte et il avait initié la rencontre entre la Ville et le club. Ce soir, il est satisfait que les lutteurs soient reconnus comme des compétiteurs de haut niveau et se félicite pour la subvention accordée.

Madame Caroline REYS exprime son approbation générale pour ces nouvelles mesures et plus particulièrement pour la régularisation des catégories hommes/femmes pour laquelle il est possible de parler d'uniformisation heureuse, mais également pour la prise en compte des succès du club de lutte en championnat. Elle profite de cette délibération pour rappeler que le club de lutte attend une salle dédiée à leur pratique. Parmi les travaux prioritaires du diagnostic territorial financé en 2013, figurait la rénovation de l'espace Koeberlé. Or depuis 4 ans, les priorités n'ont pas changé, elles se sont juste accentuées. Et si elle en croit les visites des sites qui ont lieu en ce moment, des travaux sont envisagés. Elle considère que ce serait le moment idéal de proposer un espace dédié à la lutte tant pour la reconnaissance des résultats du club local que pour le confort des nombreux sélestadiens qui aiment à s'y retrouver.

### **Adopté à l'unanimité**

### **C. TRAVAUX**

#### **6. Rénovation énergétique du patrimoine communal – recrutement d'un bureau d'études thermiques**

Monsieur Didier REBISCHUNG rappelle qu'il y a deux axes dans la réflexion puisqu'il y a les déplacements et cette fois-ci il s'agit de la rénovation thermique des bâtiments qui est le point le plus délicat car il est plus difficile d'inciter et d'arriver à faire des économies alors que cela représente 40% des consommations énergétiques. Il insiste sur le fait que ce sujet a été travaillé avec Monsieur Jean-Pierre HAAS et Monsieur Guy RITTER car cela dépasse la question des économies d'énergie.

L'idée est de voir, à partir de ce diagnostic, où l'euro investi portera le plus d'économies. En effet, la Caisse des Dépôts finance à 50 % les études et l'idée est de trouver des solutions complémentaires afin d'aller plus loin. La Ville s'engagerait dans une démarche d'assez long terme pour travailler avec la Caisse des Dépôts sur des modes de financement innovants, l'un deux étant d'arriver à se financer avec les économies générées. Il rappelle que cette démarche a démarré il y a plusieurs mois et la première étape est de sélectionner un Bureau d'Etudes afin d'effectuer ces diagnostics.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il n'y avait pas beaucoup de candidats pour ce dispositif et qu'il n'y a pas beaucoup de compétition entre les différentes villes candidates, puisque tous ceux qui ont participé ont gagné. Certes cela est financé à 50%, mais il faudra ensuite investir. De ce fait, il se méfie car il se souvient de l'enthousiasme pour la Maison de l'Energie rue Dorlan et lorsqu'il voit ce qu'est devenu ce projet il s'inquiète pour la suite. Sur cette délibération, il peut entendre le discours qui dit qu'en faisant ces travaux, il sera possible à un moment donné d'obtenir des économies afin de réinvestir dans de nouveaux bâtiments. Toutefois, lorsqu'il voit que 19 bâtiments ont été sélectionnés, il trouve cela extrêmement ambitieux et il se demande ce qui sera possible de tenir sur ces 19 bâtiments.

Monsieur Bertrand GAUDIN rappelle qu'il a déjà soulevé lors d'une séance du conseil municipal, l'importance de la rénovation thermique qui est l'une des plus grandes sources d'économie d'énergie pour une collectivité et il lui paraît essentiel que la collectivité montre l'exemple en cette matière. Il espère donc que l'étude sera suivie de travaux car c'est l'un des rares investissements qui rapporte. Il regrette toutefois que cela n'ait pas été fait plus tôt, notamment avant les travaux à Dorlan ou le changement de la chaudière à l'école Oberlin qui auraient pu être pris en compte dans l'étude, et donc répondre au mieux aux besoins.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que tout le monde est conscient que ces travaux, notamment d'économie d'énergie et de restructuration des bâtiments afin de les rendre plus performants énergétiquement, sont très complexes et lourds. Il confirme le fait qu'il y a eu peu de candidat, mais il estime qu'il faut être prêt lorsqu'une telle opération est lancée, car plus on attend, plus il y a de candidats et moins il y a de chance. De plus, il considère qu'il n'a pas à rougir lorsqu'un projet est mis en route et

s'il convient de faire marche arrière dans un deuxième temps puisque ce dernier a du mal à aboutir. Il regretterait au contraire de ne pas avoir essayé.

Monsieur Didier REBISCHUNG considère que travailler avec d'autres communes comme Saint-Dizier, Le Havre, Dijon et d'autres villes de cette taille n'est pas déshonorant pour Sélestat. Il estime que le peu de candidats est le témoignage de quelque chose et qu'il existe de nouveaux modes de financement alternatifs comme TEPCV, opportunité qu'il faut saisir. Il insiste sur le fait qu'il a une démarche de technicien et s'il n'a pas de chiffres il ne peut pas agir. De ce fait, le fait d'avoir un patrimoine important en terme de bâti nécessite une vision globale de consommation, sans quoi il n'est pas possible d'agir. Il n'était pas possible d'agir plus tôt car cet appel à manifestation d'intérêt est très complexe à financer.

Pour répondre à Monsieur KLEIN, Monsieur REBISCHUNG insiste sur le fait qu'en dépit des critères, certains regardent et critiquent, mais la municipalité essaie de faire et il ne sera pas possible de changer son enthousiasme.

Monsieur Stéphane KLEIN précise qu'il souhaite simplement attirer l'attention sur le fait que le choix de 19 bâtiments est peut être ambitieux et que par rapport aux Finances de la Ville cela semble difficile.

Concernant les études, il indique y être devenu « allergique » car s'il prend en exemple le projet de la Bibliothèque, ce dernier a fait l'objet d'un grand nombre d'études et de rapports qui ont été financés. Il peut donc partager l'enthousiasme de Monsieur REBISCHUNG mais cela coûte 60 000 euros à la collectivité et 120 000 euros de manière générale au contribuable. Il considère qu'il faut donc à un moment donné se dire qu'il est possible de saisir des opportunités, mais d'inscrire directement les 19 bâtiments est un peu exagéré par rapport à la taille de la collectivité et des finances.

Monsieur Didier REBISCHUNG rappelle que la démarche est justement globale et cela résulte de plusieurs mois de travail avec la Caisse des Dépôts sur le périmètre. La recherche est d'optimiser les euros investis ce qui nécessite d'avoir un périmètre assez large pour faire les choix au bon endroit.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme qu'il est judicieux de balayer l'ensemble des bâtiments afin de faire les bons choix en fonction des investissements possibles.

Il tient à remercier Monsieur REBISCHUNG pour son engagement dans ce domaine et il en profite pour saluer sa réélection en tant que Président de l'Union Nationale des Entreprises Locales de Distribution.

Madame Evelyne TURCK-METZGER souhaite savoir si la démarche de Saint-Louis et Sélestat est identique, si les communes se concertent, s'il existe également un partenariat.

Monsieur Didier REBISCHUNG indique que la Caisse des Dépôts est sur un processus innovant et veut bâtir sur des retours d'expérience. De ce fait, il existe non seulement de la concertation avec Saint-Louis, mais également avec l'ensemble des collectivités puisque l'objet est d'échanger sur les bonnes pratiques mais également de trouver les bonnes solutions.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **D. FINANCES DE LA COMMUNE**

7. Subvention au Journal l'Alsace pour l'organisation de Journaliste d'un Jour édition 2017

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que cette année 2 classes du Lycée Schweisguth participent à cette opération.

Madame Caroline REYS considère que l'attribution de cette subvention relève plus de la Communauté de Communes de Sélestat, d'autant plus que les lycéens participant travaillent à l'intérieur de la Médiathèque qui appartient à la Communauté de communes. De plus, elle regrette de voir des lycéens davantage occupés à distribuer des journaux plutôt que de rencontrer la population pour rédiger des articles. En effet, elle indique que ces derniers font beaucoup de recherches sur internet afin de concevoir ces derniers.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne partage absolument pas le point de vue de Madame REYS et lui demande de se renseigner auprès des enseignants qui acceptent de se lancer dans cette opération et elle verra que ces derniers sont très enthousiastes et que cela est très formateur pour les élèves.

En ce qui concerne la participation de la Communauté de Communes et de la Commune, il rappelle que la Commune participe financièrement et la Communauté de Communes, quant à elle, participe par le matériel avec mise à disposition du local et du personnel, ce qui s'équivaut.

Monsieur André KLETHI souligne le fait qu'au fil des années, plusieurs responsables d'association lui ont indiqué avoir été contactés et interviewés par ces jeunes. De fait, il constate qu'il y a une présence sur le terrain et ce n'est pas qu'internet qui leur fait rédiger ce journal.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que ce qui est important, c'est de donner la possibilité à ces jeunes de pouvoir s'exprimer et de faire quelque chose.

#### **Adopté à l'unanimité**

8. Attribution d'une subvention d'investissement au Conseil de Fabrique des Eglises Saint-Georges et Sainte-Foy

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'un travail considérable a été effectué avec le Conseil de Fabrique afin d'intervenir conjointement pour l'amélioration des deux édifices qui sont propriétés de la Ville.

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose le versement d'une subvention plafonnée à 19 880 euros.

#### **Adopté à l'unanimité**

9. Demande d'une subvention d'investissement au comité de rénovation des églises du Conseil de Fabrique des Eglises Saint-Georges et Sainte-Foy

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'autoriser l'inscription au budget supplémentaire d'un montant de 134 300 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que cela est une excellente nouvelle et considère qu'il n'est que possible de se féliciter de cet effort des paroissiens et du Conseil de Fabrique pour accompagner la Ville dans les travaux de rénovation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce principe est négocié bien en amont avec le conseil de Fabrique afin que ces travaux puissent se faire. Des travaux devront encore être entrepris notamment au niveau des vitraux et des travaux de sécurisation.

Madame Evelyne TURCK-METZGER indique qu'il y a une erreur dans la délibération. En effet, le diagnostic d'état sanitaire a été établi en 2013 et non 2015 comme cela est inscrit.

**Adopté à l'unanimité**

10. Octroi d'une garantie d'emprunt à la Maison du Pain de Sélestat dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle muséographie

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'accorder une garantie d'emprunt à l'Association Maison du Pain à hauteur de 50 % soit 37 500 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que son groupe continue à soutenir ce projet et rappelle qu'il avait demandé en commission d'obtenir un compte-rendu de l'étude de la muséographie.

Madame Anne DESCHAMPS informe qu'au lendemain de la commission, elle a contacté la Maison du Pain et cette dernière obtiendra les dernières planches visibles à compter du 15 octobre. Il est prévu de faire une commission spéciale afin de présenter ce projet.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir si le montant de 75 000 euros est définitif car il y a peu de temps cela était 50 000.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la Ville délibère pour une garantie sur un montant de 75 000 euros. Dans le cas où la Maison du Pain emprunterait moins, cette délibération pourrait tout de même être applicable alors que l'inverse n'est pas possible, à savoir que la Maison du Pain empruntera le montant en fonction du mécénat et des dons obtenus.

Madame Caroline REYS souligne l'heureuse synchronicité des deux opérations de réhabilitation car les chantiers de la Bibliothèque Humaniste et de la Maison du Pain se valorisent mutuellement. Elle indique également qu'elle a été heureuse d'apprendre que la future cafétéria de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste ne sera plus en concurrence avec le salon de Thé de la Maison du Pain, chose qu'elle avait toujours préconisée en comité de pilotage.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que cela n'a jamais été le cas, puisque dès le départ l'objectif était de travailler éventuellement avec la Maison du Pain et il n'a jamais été question de concurrence. Lorsqu'une Délégation de Service Public avait été éventuellement envisagée, il était question de la Maison du Pain mais aujourd'hui les choses ont changé. Si les deux projets sont concomitants, c'est parce que la municipalité s'est approchée de la Maison du Pain et l'a aidée avec les services de la Ville pour lancer cette muséographie.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 11. Régularisation comptable relative à un compte de tiers du budget Annexe des Tanzmatten

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que la Trésorerie demande à la Ville de verser un montant de 234,56 euros pour régulariser un compte que cette dernière n'arrive plus à retracer suite à un changement informatique.

Monsieur Stéphane KLEIN avoue que la trésorerie marque beaucoup de points puisque lors du conseil de communauté elle était incapable d'expliquer comment sera redistribuée une taxe supplémentaire de la Communauté de Communes, et maintenant elle n'arrive plus à retrouver de l'argent qui doit être payé de manière supplémentaire. Tout ceci le laisse perplexe au regard des indemnités versées à la trésorerie pour son action au sein des deux conseils.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que ces dispositifs les dépassent tous et il serait bon de les revoir à un moment donné.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 12. Budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2017

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique qu'après reprise des résultats de 2016, le budget supplémentaire fait apparaître un résultat de 1 060 000 euros. Ce résultat est à souligner car le budget supplémentaire est marqué par la débudgétisation d'un montant d'emprunt de 500 000 euros, ce qui permet d'affirmer que la Ville continuera à se désendetter en 2017.

Il présente le détail du budget supplémentaire.

Intervention de Madame Caroline REYS

*« L'information que nous choisissons de retenir est que Sélestat passe le seuil des 20 000 habitants. Les conséquences immédiates se traduisent dans le calcul des dotations de l'état, comme la perte de la Dotation de Solidarité Rurale. Mais ce qui doit nous préoccuper, ce sont les conséquences à moyen terme. En effet, si ce cap des 20 000 habitants est dépassé également selon les calculs de l'INSEE, cela signifie qu'on sort d'une longue période de stagnation. Il va falloir mettre en place une réaction politique à cette évolution! Il va falloir notamment se poser la question de la typologie de ces nouveaux habitants, de leurs besoins et de leurs attentes. Donc, je pose juste la question : quels sont les outils d'observation et d'analyse dont vous disposez pour adapter votre politique à cette évolution ? »*

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique ne pas se fier aux chiffres de l'INSEE même si ces derniers annoncent plus de 20 000 habitants, ce qui n'était pas le cas l'an passé lorsqu'ils ont donné les chiffres officiels puisque la population de Sélestat est restée en dessous de 20 000. Il estime que même si cette barre est franchie, ce n'est pas une centaine d'habitants en plus qui vont changer toute la typologie de la ville. Il ne voit donc pas pourquoi il faudrait mettre une stratégie en place.

De plus, il n'arrête pas de regretter, que depuis 1999 plus aucun recensement total n'ait eu lieu sur Sélestat. Cela ne se fait plus que par sondage auprès de 8% de la population, ce qui lui paraît totalement ridicule. Il a déjà demandé à plusieurs niveaux et à différentes instances que Sélestat puisse à nouveau bénéficier d'un recensement total pour connaître exactement le chiffre de la population sélestadienne.

Monsieur André KLETHI confirme que le budget supplémentaire est un ajustement du budget primitif, ce qui ne remet pas du tout en cause ni en question l'esprit. Il constate des recettes de fonctionnement qui augmentent de 69 000 euros, des dépenses de fonctionnement qui augmentent d'environ 174 000 euros, dont une bonne partie de cette augmentation est due au versement de la subvention municipale aux associations sportives. Il considère que cela va dans le sens des propositions faites par son groupe, puisqu'il a toujours regretté qu'une part de la subvention soit mise en réserve pour dépenses imprévues et versée que l'année d'après.

De plus, il observe sur le graphique de la page 8 la différence d'échelle entre l'abscisse et l'ordonnée, ce qui crée une illusion d'optique et donne un aperçu trompeur et exagéré de l'évolution dans le temps de la dette de la Ville. Il estime qu'à côté du graphique de la perte cumulée de la dotation forfaitaire de la page 2, la municipalité pourrait y insérer un tableau avec le déficit cumulé du corso fleuri qui s'élève à 450 000 euros par an. Il considère que la pédagogie et la transparence voudraient que parallèlement aux baisses de la dotation forfaitaire et à l'augmentation du FPIC, une partie de l'exposé de la majorité soit consacrée aux subventions qui ont été versées par l'Etat. En effet, il souligne qu'apparaîtrait clairement le fait que l'Etat est passé progressivement du soutien à une augmentation non maîtrisée des dépenses de fonctionnement à une logique de soutien au projet.

Monsieur KLETHI estime que beaucoup d'élus autour de cette table ont soutenu Monsieur Bruno LEMAIRE et le soutiennent peut-être encore, apôtre d'une baisse drastique du nombre de fonctionnaires et des dépenses de fonctionnement des collectivités et de l'Etat, et par conséquent apôtre de la baisse des dotations aux collectivités.

Monsieur Jean-Pierre HAAS considère que peu importe l'abscisse et l'ordonnée du graphique, l'important est que malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement et l'augmentation du FPIC, cela est la quatrième année consécutive que la Ville de Sélestat se désendette. En 4 années, cela représente 2 282 000 euros de désendettement. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de mettre cela en parallèle au montant des investissements réalisés sur la ville durant ces 4 années. Il rappelle également que les impôts ont été baissés de 1,5% pour 2017. Sélestat est une des rares communes en France à avoir réussi ce tour de force. Il ne fanfaronne pas, mais cela est dû à une bonne gestion



des finances et de la ville. Tous les élus devraient être fiers que Sélestat réussisse à se désendetter tout en continuant à investir et à baisser les impôts.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que ce qui est important également, c'est d'avoir une vision globale. En effet, la ville et la Communauté de Communes étant impliquées, il est possible de se féliciter d'un certain nombre de résultats positifs, mais il ne faut pas oublier non plus ce qui se passe dans la collectivité juste à côté puisqu'une nouvelle taxe a été votée lors du conseil communautaire. Il conçoit toutefois que certains indicateurs sont plutôt très satisfaisants dans la présentation qui a été faite.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que toutes les subventions versées par l'Etat font l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Alors effectivement l'Etat verse des subventions, mais la Ville n'a pas touché 3-4 millions de subvention sur les deux dernières années alors qu'elle a perdu des dotations de ce montant.

Monsieur André KLETHI souligne le fait que la municipalité parle en permanence des pertes, mais elle pourrait également rappeler tout ce qui a été reçu par l'Etat pendant la même durée et au même moment.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la différence qu'il y a entre les pertes de dotation et les subventions de l'Etat, c'est que les pertes de dotation sont imposées aux collectivités. Les subventions reçues sont quant à elles des subventions que la municipalité est allée pêcher auprès de l'Etat, notamment à travers les demandes par rapport aux dossiers et projets mis en place.

En ce qui concerne la taxe énoncée par Monsieur KLEIN, il indique que c'est une taxe liée à la compétence obligatoire qui revient à la Communauté de Communes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, qui est une nouvelle compétence imposée par la loi.

Monsieur André KLETHI tient à préciser que la municipalité fait des efforts au niveau de la maîtrise des frais de fonctionnement dont une bonne partie s'est simplifiée suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes, mais cet effort a démarré au même moment où les dotations de l'Etat ont baissé. Il considère que la majorité n'a agi que sous la contrainte.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que c'est le discours de l'opposition qui n'est pas un discours juste car la Ville a commencé à faire des efforts d'économie avant que les dotations ne baissent.

**Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH  
– André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER  
3 CONTRE : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

### **E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

13. Service public de fourrière automobile : Retrait de la délibération du 1<sup>er</sup> juin 2017 approuvant le choix du délégataire et le projet de convention de délégation de service public - Résiliation du contrat de délégation de service public

Monsieur Guy RITTER demande au Conseil municipal d'approuver le retrait de la délibération du 1<sup>er</sup> juin et la résiliation de la convention. Il considère qu'il y a des questions à se poser à un moment donné et il aimerait bien un jour obtenir plus d'informations. En effet, cette société donnait satisfaction à la Ville depuis 15 ans et c'est la seule qui répondait aux consultations lancées par la ville pour la délégation de service public dans toute la région. Suite à ce retrait, il va falloir, et les services y travaillent maintenant depuis 1 mois, trouver des solutions qui ne sont pas nombreuses. Il va falloir certainement s'orienter vers une fourrière municipale car les premières sociétés bénéficiant de l'agrément préfectoral les plus proches de Sélestat ont indiqué à la Ville ne pas être intéressées par cette activité et les autres se situent du côté de Saales, Saverne ou Strasbourg. Il n'est donc pas possible d'intervenir très rapidement lors du marché du mardi matin, du corso fleuri ou autres manifestations qui nécessitent une mise en fourrière rapide et parfois simultanée de plusieurs véhicules.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il a toujours insisté sur le fait que Sélestat avait beaucoup de chance d'avoir une réponse pour cette délégation de service public. Il considère que ce qui se passe maintenant est le plus mauvais scénario envisageable pour la collectivité. Il insiste sur le fait que d'autres communes des environs vont être touchées de la même manière. Il se demande donc s'il ne serait pas judicieux d'avoir une réflexion sur l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, mais il est vrai qu'entre ce que coûtait la Délégation de Service Public et ce que cela va coûter par la suite, la Ville fait une très très mauvaise affaire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que cela sera une très mauvaise affaire, mais une fois de plus cela est imposé par les services de l'Etat, ce qui est malheureux puisque ce sont les mêmes qui demandent aux collectivités d'être vigilantes aux dépenses des deniers publics. Il tient à remercier les services et Monsieur Guy RITTER qui entre la prise de la dernière délibération et ce soir ont essayé de trouver des solutions.

Madame Caroline REYS insiste sur le fait que son groupe partage également la reconnaissance pour le travail accompli par la Société Sélestat Dépannage ainsi que la perplexité et la colère face à cette situation ubuesque qui porte préjudice à la collectivité et aux habitants de la ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, demande aux citoyens d'être vigilants et de ne pas laisser trainer les voitures n'importe où.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que la Police Nationale fait procéder à moins de 50 enlèvements par an, alors que la police municipale en gère presque 200. De ce fait, les services de l'Etat seront beaucoup moins touchés

par cette décision et il ne pense pas que cela les dérangera d'avoir la voiture stockée à Saverne ou Strasbourg, étant donné qu'ils n'ont pas à répondre de la même mission de service public que la Ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'au niveau de la réactivité cela ne sera pas le cas et la police nationale en est tout à fait consciente et le déplore également.

### **Adopté à l'unanimité**

14. Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation du service public de fourrière automobile : exercice 2016

Monsieur Guy RITTER indique que la société Sélestat Dépannage intervenait également sur Obernai, Kintzheim, Châtenois, Goxwiller, Dambach-la-Ville, Krautergersheim, Rhinau, Muttersholtz, Wittisheim, Marckolsheim et Innenheim. Toutes ces communes rencontreront donc les mêmes problèmes que Sélestat. De 2012 à 2016, l'enlèvement des voitures oscille de 215 en 2015 à 278 en 2012. La destruction des véhicules quant à elle va de 27 à 32. Il répète une nouvelle fois que c'est vraiment une sale histoire et il considère que certaines personnes à des postes importants ne réfléchissent pas suffisamment et ne sont pas sur le terrain.

### **Le Conseil Municipal prend acte**

15. Groupement de Commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de services associés entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune de Ebersheim, la Commune de Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat.

Monsieur Guy RITTER souligne le fait que deux représentants de la Ville doivent être désignés et il propose Monsieur Jacques MEYER en tant que titulaire et Monsieur Jean-Pierre HAAS en tant que suppléant.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Communauté de Communes a délibéré la veille sur ce point et toutes les communes concernées sont également amenées à délibérer pour ce groupement de commandes.

### **Adopté à l'unanimité**

16. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose d'approuver la modification du plan des effectifs énoncée. Il informe que le Comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité et que les commissions administratives paritaires départementales ont émis un avis favorable le 21 septembre. Il tient à préciser que ces évolutions de carrière auront une incidence sur les charges de personnel.

### **Adopté à l'unanimité**

## **F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

### 17. Cession d'un terrain communal avenue Adrien Zeller

Monsieur Jacques MEYER indique que le nouveau projet modifie le parcellaire cessible à 27 ares et que l'ensemble du terrain utile devra intégrer la voirie dont la Ville de Sélestat est actuellement propriétaire. De plus, la Société Gestimmo a longtemps négocié le prix à la baisse à 555 000 euros mais la Ville n'a pas souhaité donner suite à ce prix et est restée au prix de 655 000 euros.

Il souligne le fait qu'il est souvent critique vis-à-vis de l'Architecte des Bâtiments de France, mais il estime que sur ce point c'est une bonne idée d'avoir refusé le projet en imposant les trois bâtiments.

Intervention de Madame Caroline REYS

*« Une fois de plus, la Ville répond à l'initiative d'un promoteur immobilier et cède un terrain sur lequel on a perdu la mainmise. Le projet n'a pas convenu à l'architecte des bâtiments de France, et on peut saluer le changement de projet. Il est vrai que la Ville y gagne en termes de paysage, et les riverains y gagnent en termes de cadre de vie. Mais on peut tout de même se demander quel est le sens de l'aménagement de ce secteur de la ville dans la mesure où la cession de ce terrain empêche par exemple tout projet d'extension du camping. On peut donc se demander dans quel projet urbanistique global s'inscrit ce projet. Au moment où on révisé le PLU et où on a confié à un prestataire la gestion de l'aménagement de l'ancienne Celuloïd, nous nous inquiétons de ce type de cession au coup par coup. »*

Monsieur André KLETHI se demande si le promoteur acquiert la parcelle 324/44 pour avoir plus de surface et donc faire plus de surface de plancher et s'il y aura donc création de nouvelles parcelles qui n'existent pas aujourd'hui sur le plan cadastral. De plus, il souhaite savoir combien d'appartements sont prévus dans ce projet, et quel type. Il souligne le fait que le prix de vente reste inchangé alors qu'il y a plus de surface, ce qui fait passer le prix de l'are de 25 000 euros à 24 250 euros, ce qui montre une négociation à la baisse.

Monsieur Jacques MEYER indique que le Plan Local d'Urbanisme prévoit de l'habitat dans ce secteur et notamment ce type d'habitat et ce dernier a été approuvé en 2007 ; ce n'est donc pas un revirement.

Il confirme qu'une petite bande de la parcelle recevant les tuyauteries du Muehlbachel va rentrer dans le projet. Concernant le coût au mètre carré des surfaces au plancher, ce dernier s'élève aujourd'hui à 307 euros le mètre carré et ce projet se situe dans la fourchette très haute pour ce type de secteur. Les domaines ont quant à eux évalué ce terrain à 458 000 euros alors que le prix de vente est de 655 000 euros.

Monsieur André KLETHI ne conteste pas le prix mais il a simplement dit que ce n'est pas vrai que le prix n'a pas été négocié à la baisse car plus de surface a été achetée au même prix.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que vu sous cet angle, il est possible de penser que le prix a été vu à la baisse. Toutefois, à partir du moment où le

pétitionnaire a été obligé de mettre en place une toute autre construction en partant d'un immeuble et en le divisant par trois, il est clair que les coûts sont beaucoup plus importants. C'est pourquoi le promoteur a négocié les prix à la baisse pour pouvoir réaliser son projet, mais la municipalité est restée très ferme et la contrepartie a été de lui céder ce petit bout de parcelle pour agrandir le terrain et pour qu'il puisse réaliser le nouveau projet demandé par l'ABF.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que Monsieur KLETHI est un très fin connaisseur dans ce domaine et il sait très bien que pour des immeubles ce n'est pas l'aire de terrain qui est vendu mais que la vente se fait par rapport à un prix à la surface de plancher.

Concernant le nombre de logements et la typologie, de mémoire il lui semble qu'il y a environ 45% de F2, 40 % de F3 et le restant étant des F4 et F5, sachant que tout ceci peut évoluer en fonction des demandes faites dans ce secteur. Il souligne également qu'aujourd'hui, dans les permis de construire, les plans d'intérieur ne sont plus fournis suite à la modification d'une loi et la Ville le demande systématiquement au promoteur qui joue le jeu.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 18. Dissolution de la Société « Action Immobilière de Sélestat » (AIS)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Société Action Immobilière de Sélestat est gérée depuis une dizaine d'années par DOMIAL même si celle-ci est restée totalement indépendante. Il précise qu'en tant que Président de cette société et Administrateur de DOMIAL, il ne prendra pas part au vote.

Monsieur Jacques MEYER fait part de ce qui est inscrit dans le rapport de la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social en 2012. En effet, Action Immobilière de Sélestat remplit correctement sa mission en accueillant une population très sociale, sa situation financière est saine mais son absence de développement l'a pénalisé par le prélèvement sur le potentiel financier en 2011. De ce fait, il appartient à ses dirigeants d'accélérer leur réflexion et de mettre en œuvre rapidement une solution qui soit profitable à ses locataires pour éviter une fragilité, et un regroupement est une des solutions. Il insiste sur le fait que l'Etat a fortement, et continue, à inciter à la disparition des petites structures de logement social du fait de leur faible potentiel de développement et au rapprochement de ces structures vers d'autres bailleurs sociaux ayant une taille critique. C'est dans ce cadre que la reprise du patrimoine AIS par Domial a été abordée dès 2013. Il informe que l'AIS est composée de différents actionnaires et la Ville de Sélestat détient 52,40 % des actions.

En ce qui concerne la Résidence Fleurie, Monsieur MEYER précise que la municipalité a souhaité y faire une réhabilitation mais s'est aperçue que cela coûterait de 30 à 40 % plus cher que la construction d'une nouvelle résidence seniors. De ce fait, il a été décidé que DOMIAL rachète en l'état l'immeuble et prend à sa charge la démolition, évaluée à 680 000 euros, dont la valeur vénale du foncier est de 540 000 euros, après réalisation d'une nouvelle résidence sur le site Seita, projet qui avance bien.

Il souligne le fait que ce projet avait été abordé en commission il y a environ 1 an, mais il y avait un souci de légalité étant donné que les commerces étaient englobés dans l'ensemble du projet. Or il s'est avéré qu'il faut à tout prix séparer tout ce qui est surface commerciale par rapport à tout ce qui est

logement. Dès que DOMIAL sera propriétaire des trois immeubles, elle va investir pour réhabiliter l'ensemble des logements à hauteur de 1,8 millions d'euros.

Monsieur Jacques MEYER fait part du bilan global de toutes ces opérations. Il précise que lorsque la municipalité a commencé à travailler sur ce projet en 2012-2013 en partenariat avec DOMIAL, la ville a estimé à un moment de ne pas avoir forcément les compétences pour finaliser ce dossier. Elle s'est donc fait aider par une société et le rapport de cette dernière a été mis en parallèle avec le rapport de DOMIAL, les deux étant presque identiques.

Monsieur André KLETHI se demande par qui a été valorisé le patrimoine en pleine propriété. En ce qui concerne le bâtiment Avenue du Docteur Houllion, il estime que le montant de l'indemnité de 377 000 euros est disproportionné.

Monsieur Jacques MEYER indique que lors de la commission, Monsieur Christian KIEFFER, Directeur Général de DOMIAL, était présent et aurait pu donner toutes ces explications. Il regrette que Monsieur KLETHI n'ait pas pu être présent à cette dernière mais si ce dernier souhaite avoir toutes ces explications, il peut réorganiser une réunion avec Monsieur KIEFFER et la société ERNST JUNG et lui mettre à disposition le document complet permettant de comprendre les calculs.

Madame Caroline REYS indique qu'elle siège également au Conseil d'Administration de l'AIS et à ce titre elle peut témoigner de la complexité du dossier mais aussi de la fiabilité du partenariat de la ville avec DOMIAL.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que dans l'immeuble de l'avenue du Docteur Houllion résidait Monsieur Pierre GIERSCH qui disait toujours qu'en arrivant à Sélestat il a trouvé cet immeuble avec à l'époque le grand confort que proposait ce dernier, notamment la salle de bain à l'intérieur de l'appartement.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 19. Alignements de voirie

Monsieur Jacques MEYER propose d'acquérir ces parcelles pour régulariser de suite.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 20. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville – attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER tient à remercier les membres de la commission qui travaille sur tous ses dossiers et qui a validé l'ensemble de ces projets.

Monsieur André KLETHI considère que par souci de transparence tout le monde a le droit de savoir quelles sont les personnes concernées. En effet, pour la SCI Dalles Tonnes il n'y a pas le nom de l'interlocuteur.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'il va se renseigner et il le fournira.

### **Adopté à l'unanimité**

21. Cession de terrains à l'Etat pour la réalisation du contournement de Châtenois

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose la cession de ces terrains afin de ne pas bloquer encore plus les travaux pour le contournement de Châtenois.

Monsieur Stéphane KLEIN espère que ce contournement verra le jour et qu'il aura la possibilité de l'emprunter. En effet, avec les réductions des crédits de l'Etat, il estime que ce projet n'est pas forcément sur la pile des ultra prioritaires, et cela malheureusement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rêve toujours encore de pouvoir participer à l'inauguration de ce contournement.

**Adopté à l'unanimité**

**G. DIVERS**

22. Solidarité municipale avec les victimes des ouragans IRMA et MARIA : versement d'une aide financière exceptionnelle de 2 000 euros à la Croix Rouge

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose le versement d'une aide financière exceptionnelle de 2 000 euros à la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés des ouragans.

**Adopté à l'unanimité**

-\*~\*~\*~\*~\*-

Fin de la séance à 21 H 40  
DGS/AI  
PV prov 40

La secrétaire de séance

Stéphanie MUGLER